



SOIXANTE-QUINZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point de l'ordre du jour provisoire 14.6

Lutte anti-infectieuse

Mai 2022

La lutte anti-infectieuse est au cœur de la protection des patients et du personnel de santé contre les infections associées aux soins. Les infirmières jouent un rôle essentiel dans l'éducation des patients et de leur famille ; dans la conduite des équipes et des initiatives de prévention des infections ; ainsi que dans l'application, par les équipes pluridisciplinaires, des principes et meilleures pratiques en matière de lutte anti-infectieuse dans tous les établissements de soins, de même que dans la lutte contre la résistance antimicrobienne.

Le CII reconnaît l'importance des infirmières spécialisées dans le contrôle des infections, ainsi que leur rôle spécifique dans l'application des composantes essentielles de la lutte contre les infections et son intégration dans la prestation des soins. Nous appelons les États Membres à soutenir et à protéger les infirmières et les autres personnels de santé en assurant des niveaux d'effectifs sûrs ; en fournissant des équipements de protection individuelle suffisants et une formation régulière à la prévention des infections ; et en assurant l'accès aux vaccins pour prévenir les infections. Le CII continuera à apporter sa contribution et à orienter son travail pour parvenir à une prestation de soins sûre et à la sécurité sanitaire.